

PLAN DE ZONAGE

- LEGENDE:
- Limite de Secteur
 - SU Secteur Urbanisable
 - SE Secteur d'activités
 - SN Secteur Naturel
- A l'extérieur du secteur urbanisable et du secteur d'activités, seules sont autorisées:
- l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes et leurs annexes
 - les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
 - les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

